



Contre la corruption
Pour l'éthique en politique

Décharge sauvage à They-Sous-Montfort près de VITTEL (Vosges)

Conférence de Presse VNE et antiCOR

Le 21 décembre 2020

à They sous Montfort, sur le site de la décharge

Déclaration de Vosges Nature Environnement

par Bernard Schmitt, Vice-président de l'association

Mi-décembre 2020 Marcel CLAUDE administrateur national et délégué régional Grand-Est d'AntiCor mettait en contact VNE avec un habitant de la plaine des Vosges qui disait avoir constaté une décharge sauvage sur la commune de They sous Monfort. Nous nous sommes déplacés avec lui sur le site et voici nos constats :

- Il y a bien une décharge sauvage contenant des gravats, des déchets bitumineux, des plastiques, peut-être de l'amiante compte tenu des types de bétons constatés. Elle est située à proximité de l'antenne de radio Magnum sur les hauteurs de They, très accessible par la route. Selon nos renseignements elle située sur la parcelle 49 du cadastre (Géoportail) et appartiendrait à un agriculteur de They (donc sur terrain privé) et déborde sur la parcelle mitoyenne d'un autre propriétaire. Le terrain étant fortement pentu on ne sait jusqu'où elle descend ou glisse, simplement retenue par des arbres coupés sur une certaine hauteur pour retenir les déchets. Cette décharge existerait depuis plus de 5 ans.
- A l'examen des déchets on peut évoquer une entreprise du BTP. On retrouve dans la sapinière qui jouxte la parcelle 49 des barrières marquées du nom de La Colas, qui entourent une plaque d'égout visiblement. Bien sûr des déchets autres que ceux de cette entreprise ont pu y être déposés.
- Toujours selon nos renseignements, l'agriculteur qui possède la parcelle 49 est conventionné par AGRIVAIR, la filiale de Nestlé.
- En analysant les cartes disponibles nous ne pouvons dire si strictement la parcelle 49 est située dans le périmètre de protection des eaux minérales de Nestlé. En tout cas elle en est très proche et de foute façon avec la déclivité forte du terrain le ruissellement est de nature à polluer les forages HEPAR de Nestlé et de nombreuses sources de propriétaires publics ou privé.

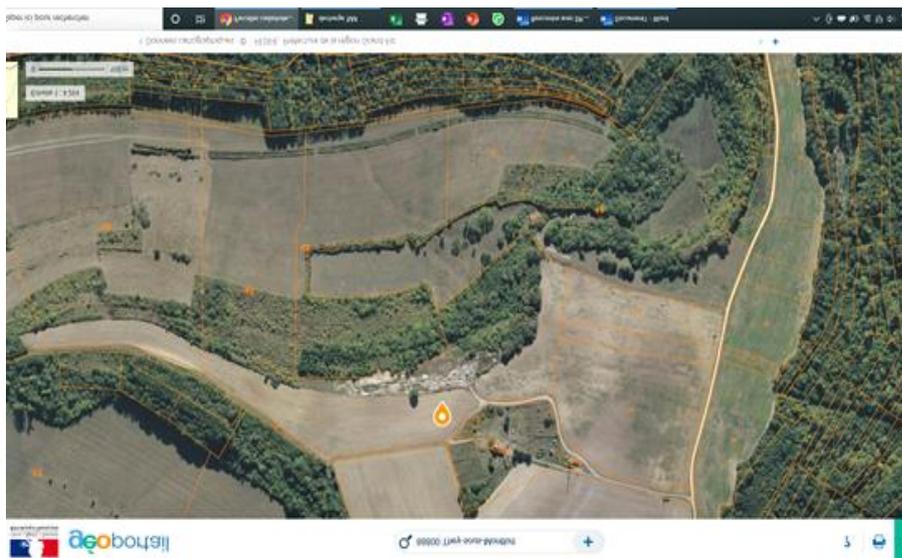
- Le maire de They a été informé de la situation par lettre recommandée avec AR datée du 15 décembre ainsi que par un mail à la mairie du 15 décembre 2020 également.

Pour ce qui concerne VNE :

- Le propriétaire du terrain ne pouvait ignorer la situation qui a probablement tirer profit de la situation, sinon il aurait dénoncé l'envahissement de son terrain
- Le maire de They ne pouvait ignorer la situation même si la décharge était antérieure à son mandat
- L'entreprise de BTP (La Colas selon nous) qui a déchargé des camions sur ces terrains ne pouvait ignorer la situation. Entreprise qui « **déploie des actions en faveur de la biodiversité, valorise et recycle dans la construction routière les déchets de déconstruction du BTP et autres résidus** »
- AGRIVAIR la filiale de Nestlé qui prétend protéger l'eau de Nestlé et la biodiversité en achetant des terrains et en conventionnant des agriculteurs (70% de la SAU dans le PPEM) ne pouvait ignorer la situation. **AGRIVAIR garantissant un « environnement préservé hors normes »**
- Nestlé qui a créé une filiale pour cela et qui est responsable de sa filiale ne pouvait ignorer la situation
- Et bien sûr des services de la Préfecture et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dont l'une des missions est de surveiller le territoire à l'aide de la technologie Géoportail parfaitement opérante sur ce sujet

Nous ne débordons pas de cette communication aujourd'hui mais nous attendons que le Maire de They saisisse le propriétaire du terrain afin qu'il mette en œuvre l'évacuation des déchets, la dépollution des terrains si nécessaire.

Bien sûr nous poursuivons nos investigations sur la responsabilité de tous les acteurs intervenant dans et autour de ce dossier.



<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/parcelles-cadastrales-trait-orange>

